

Trophée Guy Bouillaud . Règlement

Article 1 : Organisation

Le Trophée Guy Bouillaud est organisé par La Fédération Nationale EQUILIBERTE , Association de cavaliers randonneurs et meneurs d'attelages indépendants.

Ce Trophée est attribué et décerné par un jury composé de membres et adhérents de La Fédération Nationale EQUILIBERTE et toute personne cooptée par cette Fédération .

Article 2 : Objet

Le Trophée Guy Bouillaud a pour objet de distinguer tout produit touristique lié au tourisme à cheval et autour du cheval (circuit de randonnée, voyage organisé ou non, action promotionnelle, projet avec les collectivités territoriales, aventures et autres initiatives)

Le projet retenu devra correspondre aux valeurs développées par Notre Ami Guy Bouillaud et développées dans l'objet de Nos Statuts nationaux .

Le Trophée Guy Bouillaud sera décerné en l'honneur de l'immense tâche accomplie par celui-ci en faveur du tourisme de randonnée en général et équestre en particulier .

Article 3 : Modalités de participation

Le Trophée Guy Bouillaud est ouvert à toute association, professionnel, institutionnel, collectivité locale, adhérent individuel ou associatif de notre Fédération EQUILIBERTE ou autre obédience qui s'intéresse au tourisme à cheval ou autour du cheval. Le projet ou réalisation présentés devront montrer un produit ou une action innovants et ceci conformément aux valeurs et orientations décrites dans l'article 2 ci-dessus (cf objet de nos Statuts)

Article 4 : Présentation des dossiers

Les dossiers devront impérativement être retournés avant le 31 mai 2015 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Fédération Nationale EQUILIBERTE

Secrétariat : Mme Florence Heuzard . 39 Launay . 44850 Le Cellier

Les modalités de présentation des dossiers relèvent de la seule charge et compétence des compétiteurs (fond et forme). Outre le mode de transmission informatique, un exemplaire papier est souhaité pour une meilleure appréciation du projet présenté.

Article 5 : Jury

Présélection :

Une présélection sera réalisée si nécessaire , compte tenu du nombre de projets reçus et ceci à l'instar de notre séance de Conseil d'Administration de juin 2015 et sous sa seule responsabilité.

Décision

Le jury est composé des membres du Bureau de notre Fédération EQUILIBERTE qui pourront s'entourer de l'avis de toute personne compétente de son choix et en particulier des membres de la Famille de notre Ami Guy Bouillaud. Cette décision sera entérinée par décision de notre Conseil d'Administration

Article 6 : Remise du Trophée Guy Bouillaud

La remise du Trophée Guy Bouillaud sera faite lors de notre rassemblement national EQUILIBERTE de juillet 2015 en présence des membres du Conseil d'Administration et ceux de ses proches ou familiaux, selon leur disponibilité. La présence du lauréat ou de son représentant est considérée comme indispensable lors de cette manifestation et toute absence non justifiée pourra permettre d'attribuer cette reconnaissance à un autre compétiteur sélectionné.

Article 7 : Récompenses

Le lauréat sera récompensé par :

- La remise du Trophée Officiel
- Un rédactionnel à sa convenance dans notre revue EquiLiberté Info et sur notre site internet
- Une proposition de publication dans les revues de nos partenaires médiatiques
- Une invitation au repas de gala de notre rassemblement national EQUILIBERTE

Article 8 : Litiges

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple des modalités fixées par l'Organisateur et transcrites dans ce document . Tout litige est de la seule compétence souveraine de notre Fédération EQUILIBERTE et ne peut supporter aucune contestation de la part des postulants.

Le soussigné s'engage à se conformer au présent règlement du Trophée Guy Bouillaud et à y adhérer dans sa totalité .

Nom et Qualité du participant

Coordonnées (adresse , mail , téléphone)

A

Date

Signature